

Solidarités supraconfessionnelles : le refuge dans l'arc jurassien pendant la Guerre de Trente ans

Autor(en): **Forclaz, Bertrand**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **62 (2012)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-325275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Solidarités supraconfessionnelles. Le refuge dans l'arc jurassien pendant la Guerre de Trente ans¹

Bertrand Forclaz

Summary

Asylum granted in the bishopric of Basel and the county of Neuchâtel during the Thirty Years' War (1618–1648) reveals solidarities that extend across confessional and political borders. This article specifically shows that due to geographical proximity or preexisting contacts refuge was able to ignore or transcend confessional boundaries; it also highlights economic, social and political cross-confessional relationships that existed in boundary regions. Combining the issue of asylum with that of inter-confessional contacts proves fruitful to both fields: on the one hand, historiography has insisted on religious motives of refuge; on the other hand, recent research has mostly covered regions of confessional coexistence. More generally, this study shows how permeable boundaries were in Early Modern Times.

Le refuge en temps de guerre constitue depuis le siècle passé un problème majeur, comme le montrent à l'envi les vagues de réfugiés que provoquent régulièrement les conflits. Le caractère actuel de la problématique du refuge, et plus généralement des migrations, explique sans

- 1 Cet article s'insère dans une recherche plus large sur la Guerre de Trente ans dans l'arc jurassien, financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique. Une première version de ce travail a été présentée aux Journées suisses d'histoire à Bâle le 3 février 2010, dans le cadre de la session «Les frontières perméables: Neutralisation et mobilités transfrontalières en temps de guerre (17^e et 18^e siècles)». Mes remerciements vont à Christian Windler, co-organisateur de cette session, ainsi qu'aux participants pour leurs questions et remarques.

doute l'intérêt majeur porté, depuis quelques années, à ces questions pour l'époque moderne: en effet, il serait erroné de voir dans ce phénomène une invention de l'époque contemporaine, même si sous l'Ancien Régime, les chiffres du refuge étaient incontestablement plus modestes.² Dans cet article, nous nous intéresserons à la problématique du refuge pendant la Guerre de Trente ans dans l'arc jurassien, c'est-à-dire dans une région traversée par de multiples frontières politiques et confessionnelles et qui fut diversement touchée par le conflit. Précisons tout d'abord ces deux concepts – refuge et frontière. On trouve le terme de refuge dans les sources mêmes: dans des correspondances et des actes judiciaires, il est question des «refugiés» ou du «refuge». Les acteurs avaient donc conscience des mouvements de population provoqués par le conflit. Quant au terme de frontière, il s'agit bien sûr d'un concept peu usité à l'époque – on aurait plutôt parlé de confins ou de limites. Cependant, son intérêt pour notre démarche relève du sens qu'il a acquis dans l'historiographie récente: le terme comporte en effet une dimension de perméabilité qui est au cœur de cet article, et les frontières unissaient autant qu'elles divisaient.³ Pourquoi enfin rassembler sous une même catégorie frontières confessionnelles et politiques? Pour les acteurs de l'époque, et en particulier aux yeux des autorités, les deux étaient étroitement liées, puisqu'avec le principe de territorialité des confessions (*cuius regio, eius religio*) mis en place dans le Corps helvétique dès les années 1530, qui imposait la confession du souverain à ses sujets, frontières politiques et confessionnelles étaient censées se superposer.⁴

2 Cf. en particulier Matthias Asche *et al.* (éd.), *Krieg, Militär und Migration in der Frühen Neuzeit*, Münster 2008; Olivier Forcade, Philippe Nivet (éd.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris 2008; Geert Janssen, «Exiles and the politics of reintegration in the Dutch Revolt», in *History*, 94, 2009, pp. 36–52; sur l'histoire des migrations et de la mobilité à l'époque moderne, cf. notamment Laurence Fontaine, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e–XVIII^e siècle)*, Grenoble 2003; Klaus J. Bade *et al.* (Hg.), *Enzyklopädie Migration in Europa: vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Zurich 2007; Pierre-Yves Beaurepaire, Pierryck Pourchasse (éd.), *Les circulations internationales en Europe: années 1680 – années 1780*, Rennes, 2010; Natalia Muchnik, «S'attacher à des pierres comme à une religion locale...». La terre d'origine dans les diasporas des XVI^e–XVIII^e siècles», in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 66, 2011, pp. 481–512.

3 Cf. le travail fondateur de Peter Sahlins, *Boundaries: The Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley 1989; ainsi que les bilans historiographiques suivants: François Walter, «Frontière, confini e territorialità», in *Storica: rivista quadrimestrale*, 7, 2001, 19, pp. 117–139; Christian Windler, «Grenzen vor Ort», in *Rechtsgeschichte*, 1, 2002, pp. 122–145.

4 Pour une réflexion sur les frontières confessionnelles à l'époque moderne, cf. Keith Luriam *Sacred Boundaries: Religious Coexistence and Conflict in Early-Modern France*, Washington, D.C. 2005.

On le verra cependant, la situation concrète ne correspondait pas toujours aux principes abstraits; la guerre, en particulier, amena un déplacement des frontières confessionnelles. Il s'agira ici, à travers le prisme des mouvements de population, de mettre en évidence le caractère perméable des frontières pendant la guerre, ainsi que de dégager les solidarités, notamment supraconfessionnelles, qui transcendaient ces frontières, et les identités qui les informaient. En croisant la problématique du refuge et celle des contacts interconfessionnels, on peut donc apporter une contribution originale à ces deux champs d'étude: d'une part, le refuge pouvait dépasser ou ignorer les frontières confessionnelles, à l'encontre d'une tradition historiographique qui insiste sur le refuge *religionis causa*; de l'autre, les contacts supraconfessionnels ne se limitaient pas aux contextes de coexistence, tels qu'ils ont été étudiés au cours des dernières années, mais des catholiques et réformés vivant dans des communautés voisines pouvaient également développer – ou conserver – des liens, notamment économiques et sociaux, qui transcendaient la différence religieuse.⁵

Nous avons retenu deux observatoires pour cette étude: le comté de Neuchâtel d'une part, de l'autre la principauté épiscopale de Bâle. On verra que ces deux territoires, l'un et l'autre pays alliés du Corps helvétique, étaient caractérisés par une situation confessionnelle et politique ambiguë pendant le conflit.

5 Il est évidemment impossible de fournir une bibliographie exhaustive sur cette question; cf. en particulier Benjamin Kaplan, *Divided by Faith. Religious Conflict and the Practice of Toleration in Early Modern Europe*, Cambridge, Mass. 2007; Scott Dixon et al. (éd.), *Living with Religious Diversity in Early-Modern Europe*, Aldershot 2009; David Do Paço et al. (éd.), *Des religions dans la ville. Ressorts et stratégies de coexistence dans l'Europe des XVI^e–XVIII^e siècles*, Rennes 2010; Christophe Duhamelle, *La frontière au village. Une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris 2010; Bertrand Forclaz (éd.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e–XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, sous presse; pour le Corps helvétique, cf. notamment Frauke Volkland, *Konfession und Selbstverständnis: Reformierte Rituale in der gemischtkonfessionellen Kleinstadt Bischofszell im 17. Jahrhundert*, Göttingen 2005; Georg Jäger, Ulrich Pfister (éd.), *Konfessionalisierung und Konfessionskonflikt in Graubünden, 16.–18. Jahrhundert*, Zurich 2006; Daniela Hacke, «Church, Space and Conflict: Religious Co-Existence and Political Communication in Seventeenth-Century Switzerland», in *German History*, 25, 2007, pp. 285–312. Sur les contacts interconfessionnels dans les régions de frontière, cf. Wolfgang Kaiser, «Der Oberrhein und sein 'konfessioneller Grenzverkehr'. Wechselbeziehungen und Religionskonflikte im 16. und 17. Jahrhundert», in Id. et al. (éd.), *Eidgenössische Grenzfälle: Mülhausen und Genf/ En marge de la Confédération: Mulhouse et Genève*, Bâle 2001, pp. 155–185.

L'évêché de Bâle et le comté de Neuchâtel: situation politique et religieuse au XVII^e siècle

La principauté épiscopale de Bâle, à l'époque moderne, était une de ces constructions improbables dont le Saint-Empire Romain Germanique était coutumier: en partie terre d'Empire et en partie territoire helvétique, partagée entre les confessions catholique et réformée. Les bailliages méridionaux de l'évêché, à savoir principalement l'Erguël et la Prévôté de Moutier-Grandval, étaient liées par des accords de combourgeoisie avec le canton de Berne, et la ville de Bienne était un pays allié du Corps helvétique: la souveraineté du prince-évêque de Bâle y était donc limitée, ils étaient considérés comme territoires helvétiques, et la Réforme s'y implanta à partir de la fin des années 1520. Les bailliages septentrionaux de l'évêché, soit l'Ajoie, les Franches-Montagnes et la vallée de Delémont, considérés comme terre d'Empire, étaient restés fidèles au catholicisme, tandis que les bailliages germanophones proches de Bâle avaient été recatholicisés à la fin du XVI^e siècle par le prince-évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee, qui avait également éliminé le foyer protestant présent dans sa capitale, Porrentruy, et s'était allié aux cantons catholiques du Corps helvétique. Le principe de territorialité des confessions – nord catholique, sud réformé – était désormais à l'œuvre, même si l'un des bailliages méridionaux – la Prévôté de Moutier-Grandval – comportait des communes catholiques, réformées et mixtes.⁶

Le comté de Neuchâtel, également un pays allié du Corps helvétique, appartenait au XVII^e siècle à un prince du sang français, le duc d'Orléans-Longueville. Sur le plan confessionnel, la Réforme fut adoptée dans l'ensemble du comté, à l'exception de la châteltenie du Landeron; mais la population réformée dut cohabiter avec son comte catholique et avec un gouverneur également catholique, généralement issu du Corps helvétique.⁷

L'évêché de Bâle et le comté de Neuchâtel se trouvaient dans une situation dangereuse au début de la guerre, puisqu'ils voisinaient avec

6 Dans l'historiographie, le terme «évêché» se réfère à la principauté épiscopale de Bâle; c'est dans ce sens qu'il sera employé ici. Parmi les travaux sur l'histoire politique et religieuse de l'évêché de Bâle, cf. André Chèvre, *Jacques-Christophe Blarer de Wartensee: prince-évêque de Bâle*, Delémont 1963; Jean-Claude Rebetez (éd.), *Pro Deo: l'ancien évêché de Bâle du IV^e au XVI^e siècle*, Porrentruy 2006.

7 Sur la situation politico-confessionnelle du comté de Neuchâtel, cf. Pierre-Olivier Léchot, *De l'intolérance au compromis. La gestion d'une coexistence confessionnelle, Le Landeron, XVI^e-XVIII^e siècle*, Sierre 2003; Lionel Bartolini, *Une résistance à la réforme dans le Pays de Neuchâtel. Le Landeron et sa région (1530-1562)*, Neuchâtel 2007.

la France et des régions convoitées par cette dernière – l'Alsace, le comté de Montbéliard et la Franche-Comté, qui furent des théâtres du conflit.⁸ Les bailliages septentrionaux de l'évêché, considérés comme terre d'Empire, n'étaient pas protégés par la neutralité du Corps helvétique, contrairement aux bailliages méridionaux. Il en résulta l'occupation et la dévastation du nord de l'évêché par les différentes armées impliquées, troupes suédoises (en majorité des mercenaires allemands), françaises et impériales, entre le milieu des années 1630 et la fin de la guerre en 1648. Quant au comté de Neuchâtel, sa situation était ambiguë: le comté, en tant que pays allié du Corps helvétique, était neutre, mais le duc d'Orléans-Longueville était aussi un des principaux officiers de Louis XIII, et il participa à ce titre à l'invasion de la Franche-Comté.

Le refuge: par-delà frontières politiques et confessionnelles

Le phénomène du refuge pendant la guerre permet de mettre à l'épreuve la perméabilité des frontières politiques et confessionnelles qui divisaient l'arc jurassien. Le conflit provoqua divers déplacements de population entre les différents Etats concernés. En effet, à partir du début des années 1630, lorsque l'Alsace fut occupée par les troupes suédoises, un premier refuge eut lieu, d'Alsace vers l'évêché et vers la ville de Bâle. Dès 1634–35, l'occupation de la Franche-Comté, puis de l'évêché de Bâle, déclencha une seconde vague, de Franche-Comté vers le comté de Neuchâtel, mais aussi vers le canton de Fribourg d'une part, de l'autre des bailliages septentrionaux vers les bailliages méridionaux de l'évêché, ainsi que vers les cantons de Bâle et de Soleure. Ces diverses migrations partageaient deux caractéristiques: elles étaient en partie supraconfessionnelles et se dirigeaient vers les territoires neutres, épargnés par les belligérants. Elles mobilisaient toutefois des solidarités distinctes, d'ordre confessionnel, politique, familial et social.

Dans une partie des cas, il s'agissait d'une solidarité confessionnelle et politique. Le canton de Fribourg fut fortement touché par le refuge en provenance de Franche-Comté, en particulier la ville d'Estavayer-le-

8 Sur la Guerre de Trente ans dans les régions concernées, cf. Pierre Surchat, «L'Evêché de Bâle pendant la guerre de Trente ans», in *1648: Belfort dans une Europe remodelée – 350^e anniversaire des Traités de Westphalie. Actes du colloque de Belfort, 9–11 octobre 1998*, Belfort 2000, pp. 77–81; Alexandre Dafflon, «Neutralité et appartenance au Corps helvétique: Neuchâtel à l'épreuve de la Guerre de Dix Ans», in Jean-François Chanut, Christian Windler (éd.), *Les ressources des faibles. Neutralités, sauvegardes, accommodements en temps de guerre (XVI^e–XVIII^e siècle)*, Rennes 2009, pp. 63–82; Bertrand Forclaz, «Identités de frontière. La principauté épiscopale de Bâle pendant la Guerre de Trente ans», à paraître dans Id. (éd.), *op. cit.*

Lac, enclave catholique fribourgeoise sur la rive sud du lac de Neuchâtel, où se réfugièrent notamment des religieux, ainsi que la capitale, qui accueillit des artistes francs-comtois. Les liens entre Fribourg et la Franche-Comté étaient alors multiples: on mentionnera en particulier l’alliance espagnole du canton ou la résidence de l’évêque de Lausanne, dont relevait Fribourg, en Franche-Comté.⁹ Le refuge alsacien dans les bailliages septentrionaux de l’évêché de Bâle avant leur occupation s’explique en partie par des motivations analogues: à l’appartenance commune au Saint-Empire venait s’ajouter la juridiction spirituelle de l’évêque de Bâle sur la Haute Alsace.¹⁰

Dans ce cas cependant, des solidarités familiales se greffaient sur cette proximité politique et religieuse: Jean-Henri d’Ostein, prince-évêque entre 1628 et 1646, appartenait à une famille noble alsacienne, tout comme plusieurs hauts fonctionnaires de l’évêché.¹¹ Dans la seconde vague de refuge, celle qui part de l’évêché de Bâle, on retrouve des solidarités de ce type, cette fois-ci au sein du Corps helvétique, puisque des cantons et pays alliés catholiques, soit Fribourg, Soleure et le Valais, accueillirent des ecclésiastiques et des laïcs fuyant l’évêché.

Mais cette solidarité religieuse, intéressante en ce qu’elle explicite des relations entre territoires plus ou moins proches appartenant à un même espace politique – le Saint-Empire ou le Corps helvétique – ou ecclésiastique – le diocèse de Bâle – ne fut pas la seule à jouer pendant le conflit. En effet, une partie de ce refuge comporte une dimension supraconfessionnelle, pour les Francs-Comtois réfugiés dans les montagnes neuchâteloises ou les ressortissants des bailliages septentrionaux de l’évêché réfugiés dans ses bailliages méridionaux. Quelle solidarité rend compte de cette traversée des frontières religieuses? Il convient ici de prendre en considération les liens de voisinage préexistants au conflit, et en particulier les échanges économiques entre territoires catholiques et réformés: catholiques de l’évêché achetant du vin dans la ville réformée de Neuchâtel ou fréquentant le marché de Bienne, paysans catholiques exploitant des terres dans des communautés protestantes,

9 Cf. Jacques-Philippe Grangier, *Annales d’Estavayer*, Estavayer-le-Lac 1905, p. 471; Gérard Pfulg, *L’atelier des frères Reyff, Fribourg (1610–1695). Un foyer de sculpture baroque au XVII^e siècle*, Fribourg 1994, p. 20.

10 Cf. Robert Stritmatter, *Die Stadt Basel während des Dreissigjährigen Krieges: Politik, Wirtschaft, Finanzen*, Berne 1977, p. 34.

11 Albert Bruckner, «Die Bischöfe von Basel», in *Helvetia Sacra*, vol. I/1, *Schweizerische Kardinäle. Das apostolische Gesandtschaftswesen in der Schweiz. Erzbistümer und Bistümer*, Berne 1972, pp. 159–222, p. 205s.

marchands neuchâtelois achetant du sel en Franche-Comté.¹² A côté de ces liens qui relèvent de la coexistence quotidienne, il convient aussi de mentionner, pour l'évêché de Bâle, les droits de propriété d'institutions catholiques dans des territoires protestants, qui avaient survécu à la Réforme. L'abbaye prémontrée de Bellelay, située à la frontière des bailliages méridionaux, possédait ainsi des vignes et une maison à la Neuveville, au bord du lac de Biemme, où l'abbé Jean-Pierre Cuenat se réfugia entre la fin des années 1630 et le milieu des années 1640.

Les acteurs, de part et d'autre, étaient parfois bien conscients de la solidarité supraconfessionnelle qu'impliquait le refuge. La correspondance entre autorités franc-comtoises et neuchâteloises pendant la guerre fournit un rare éclairage sur ces rapports transcendant la différence religieuse et sur le vocabulaire employé par les acteurs. Les Francs-Comtois, s'adressant aux magistrats neuchâtelois pour demander leur aide dans ces années difficiles, faisaient en effet appel à des valeurs chrétiennes dépassant les oppositions confessionnelles. Ce fut le cas lors de la venue à Neuchâtel d'un délégué des autorités franc-comtoises en 1642: «Messieurs qui gouvernez ces Estats, come chrestiens et nos anciens et bons voisins, estez obligez de considerer avec une douce humanité et attention que les provinces a qui il plaist a Dieu d'envoyer ses flaux, sont ordinairement accablez d'un deluge de maux.»¹³

Les termes d'«anciens et bons voisins» renvoient aux rapports de voisinage qui représentaient un aspect de cette solidarité supraconfessionnelle et qui précédaient la Réforme et la division religieuse. C'est d'ailleurs ce concept qui était utilisé par les autorités de Neuchâtel lorsqu'il s'agissait d'accueillir des réfugiés franc-comtois: ainsi, en 1648, lorsque des troupes menacèrent à nouveau la Franche-Comté, les autorités de la petite ville de Morteau écrivirent au Conseil d'Etat neuchâtelois pour lui demander d'autoriser les habitants à se réfugier dans le comté. La réponse neuchâteloise fut sans hésitation, puisque le gouverneur du comté, Jacques d'Estavayer-Molondin, écrivit que «la bonne voisinance d'elle mesme nous convie à la recevoir».¹⁴

12 Des exemples dans Archives d'Etat de Neuchâtel, Chancellerie I, AC 448, f. 40r/v, 42r/v; AAEB B 138/50, B 173/26; AAEB, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès du 15 février 1638; sur les échanges économiques au XVIII^e siècle, cf. Anne Radeff, *Du café dans le chaudron: économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne 1996.

13 AEN, Chancellerie I, AC 448, f. 124v, propos du sieur d'Accoste (1642).

14 AEN, Chancellerie I, AC 449, f. 167r, lettre du gouverneur Mollondin au prieur de Morteau, 13/23 décembre 1648.

A côté de cette solidarité qui se traduisait par l'accueil des réfugiés, un autre aspect intéressant de la correspondance entre les autorités neuchâteloises et franc-comtoises est constitué par l'invocation de la protection divine. Ainsi, le Conseil d'Etat neuchâtelois invoqua Dieu en faveur des autorités bisontines: «nous avons a cœur la prospérité en laquelle nous prions Dieu vous restablir et conserver».¹⁵ Cette invocation d'un Dieu transcendant la différence confessionnelle se manifeste dans un autre contexte, celui des rapports entre le duc d'Orléans-Longueville et son gouverneur catholique d'un côté, les autorités neuchâteloises réformées de l'autre. En effet, alors qu'Henri II d'Orléans-Longueville participait aux négociations de Münster «pour la paix generale de la Chrestiente», le Conseil d'Etat lui écrivit «prier Dieu tout puissant pour la longueur des jours de votre personne».¹⁶ Cette piété supraconfessionnelle constitue donc une confirmation ponctuelle de ce que Willem Frijhoff a appelé l'«œcuménicité de la vie quotidienne», à savoir une coexistence pragmatique se fondant sur la reconnaissance de la base chrétienne commune aux confessions rivales et sur l'acceptation de valeurs religieuses communes.¹⁷ Ajoutons que dans le cas de Neuchâtel comme dans celui de l'évêché de Bâle, la coexistence entre catholiques et protestants au sein des autorités a entretenu la conscience de ce substrat religieux commun, facilitant peut-être l'accueil de réfugiés d'une autre confession pendant le conflit.

Des nombres difficiles à établir

Peut-on évaluer l'importance du refuge dans l'arc jurassien pendant le conflit? C'est poser la question du nombre des réfugiés, à la fois cruciale et difficile. En effet, on ne dispose pas de sources sérielles sur les réfugiés – surtout dans l'évêché de Bâle, dont l'administration fut désorganisée par l'occupation. Pour le comté de Neuchâtel, les autorités comtales ont procédé en 1639 à une enquête dans les montagnes neuchâteloises, notamment à La Chaux-de-Fonds et au Locle, afin d'établir combien de réfugiés s'y trouvaient.¹⁸ Cette enquête était partielle, puisqu'une partie

15 Ibid., f. 75r, lettre du Conseil d'Etat aux gouverneurs de Besançon, 7 janvier 1641.

16 Ibid., f. 44r, 54r, lettres du duc Henri II d'Orléans-Longueville au Conseil d'Etat, 2 juin 1645, et du Conseil d'Etat au duc, 24 juin 1645.

17 Cf. Willem Frijhoff, *Embodied belief. Ten essays on religious culture in Dutch history*, Hilversum 2002, pp. 31, 39–65, 140, 187–188. Sur cette piété supraconfessionnelle, voir aussi, pour le XVI^e siècle, Thierry Wanegfellen, *Ni Rome, ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris / Genève 1997.

18 AEN, Archives Anciennes, C-13, n° 19, 21 et 23.

des réponses ne concernaient que les soldats domiciliés au Locle. Pour La Chaux-de-Fonds, la réponse consistait en une liste par foyer des réfugiés originaires de Franche-Comté, du bailliage des Franches-Montagnes et du comté de Montbéliard, territoire luthérien voisin de l'Ajoie. D'après cette source, les habitants de la mairie de La Chaux-de-Fonds hébergeaient une cinquantaine de réfugiés, dont la plupart étaient engagés comme serviteurs – un chiffre non négligeable, puisque La Chaux-de-Fonds comptait environ quatre cents habitants pendant la guerre.¹⁹ Pour la Franche-Comté, les mémoires contemporains mentionnent le «grand nombre» de réfugiés et il est même question de 10 000 à 12 000 d'entre eux à Rome. Si le Corps helvétique constitua le premier refuge des Francs-Comtois, on distinguera entre deux types d'émigration: d'une part une émigration durable, pendant toute la durée du conflit, qui comportait par exemple le baptême des enfants dans les églises locales et impliquait plutôt le refuge dans des terres catholiques – en particulier le canton de Fribourg; de l'autre un refuge temporaire de quelques mois, en particulier à cause des quartiers d'hiver des occupants, et qui concernait notamment Neuchâtel, territoire le plus proche.²⁰

Pour l'évêché de Bâle, de manière générale, les sources nous informant sur le refuge se bornent à indiquer la présence d'un ou de réfugiés dans une localité donnée. Parfois, les fonctionnaires locaux donnaient à leurs interlocuteurs des indications sur l'importance du refuge. A la fin de l'année 1644, le châtelain de l'Erguël, Jacob Beynon, écrivit à un officier de l'armée française occupant les Franches-Montagnes qu'il y avait peu de réfugiés francs-montagnards en Erguël; il est vrai que comme l'officier le menaçait de venir y chercher les réfugiés, il avait intérêt à minimiser leur présence dans son bailliage.²¹ Quelques semaines plus tard cependant, le châtelain de Nidau, dans le canton de Berne, convoqua les maires de la Prévôté de Moutier-Grandval à Tavannes: il leur rapporta que les autorités bernoises avaient eu connaissance du fait que «beaucoup de gens de la Montagne des Bois, des chastelenies et villes de Delesmont, Pourrentruy et St Ursanne se seroyent refugiees, avec leurs bagages, riere la Prevosté, qui pourroit causer que les Suedes se pourroyent jetter dedans la Prevosté, pour demander par force gens et biens».²² Il leur ordonnait par conséquent d'expulser ces «étrangers» de

19 AEN, Archives Anciennes, C-13, n° 19.

20 Gérard Louis, *La guerre de Dix ans, 1634–1644*, Paris 1998, pp. 206–208.

21 AAEB, B 187-70, lettre de Jacob Beynon au lieutenant-colonel Charles de Puchler, 27 décembre 1644.

22 AAEB, 277/13, copie d'une lettre écrite par David Tchiffeli au châtelain d'Erguël, 22 janvier 1645.

leurs communes. Les menaces étaient les mêmes qu'en Erguël, à la différence près que selon cet acteur extérieur, les réfugiés étaient nombreux. D'autres sources contiennent des indications numériques concernant le refuge; elles concernent parfois les ecclésiastiques, d'autres fois l'ensemble de la population. Le clergé séculier fut fortement touché par le phénomène du refuge: en 1638, le vicaire général du diocèse de Bâle, Thomas Henrici, écrivit que les curés d'un seul chapitre, celui du Buchsgau, qui se trouvait dans le canton de Soleure, étaient tous présents dans leur paroisse, et qu'à part les Soleurois, il ne connaissait qu'un seul prêtre résidant dans son village, celui d'Arlesheim, dans le bailliage de Birseck.²³

Le même vicaire général fournit également quelques données chiffrées sur le refuge de la population civile. En 1637, dans les rapports de ses visites pastorales, Henrici releva le nombre d'étrangers présents dans certaines localités de l'évêché: Laufon, dans un de ses bailliages germanophones, comptait 100 communicants réfugiés contre 600 originaires de la ville, tandis que Dornach, une localité du canton de Soleure proche de l'évêché, comportait 50 communicants réfugiés et 200 autochtones.²⁴ Il se peut que des Alsaciens se soient également réfugiés dans ces localités proches de Bâle. La ville rhénane fut en effet elle aussi touchée par le refuge, et cela de façon massive: en 1638, alors que la ville comptait une population indigène de 10 000 habitants, elle abritait également 7 500 réfugiés, principalement en provenance d'Alsace et du margraviat de Bade.²⁵ Enfin, le canton de Fribourg semble avoir également accueilli un nombre important de ressortissants de l'évêché. Autour de 1640, le nombre de baptêmes augmenta ainsi fortement à Cheyres, un village proche d'Estavayer-le-Lac: alors qu'en temps normal, entre 1 et 7 baptêmes avaient lieu par an, entre 1637 et 1649, de 14 à 31 enfants furent baptisés chaque année, du fait du refuge de Francs-Comtois et de ressortissants de l'évêché de Bâle dans cette localité.²⁶

Ces indications, malgré leur caractère disparate et lacunaire, suggèrent donc que le refuge eut une importance numérique significative.

23 Thomas Henrici, *Le journal raisonné d'un vicaire général de l'évêché de Bâle pendant la première moitié du XVII^e siècle*, éd. par Jean-Pierre Renard, Fribourg 2007, p. 281.

24 *Ibid.*, p. 270.

25 R. Stritmatter, *op. cit.*, p. 75.

26 Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses du canton de Fribourg*, 12 vols., Fribourg 1884–1903, vol. 3, p. 242s.

Sociologie du refuge

La documentation fournit également quelques indications sur la position sociale des réfugiés. En Alsace comme dans l'évêché de Bâle, le refuge semble avoir touché l'ensemble de la société, des élites aux couches populaires. En ce qui concerne l'Alsace, en 1632, des annonciades de Haguenau et des jésuites d'Ensisheim se réfugièrent à Porrentruy, tandis que des membres de la régence autrichienne d'Ensisheim, l'administration habsbourgeoise de l'Alsace, gagnèrent Porrentruy et Delémont. Ce refuge toucha également les couches populaires, à en croire le journal du Franc-Montagnard Guillaume Triponez: en 1633, il relatait l'arrivée de pauvres Allemands (sans doute des Alsaciens), qui tentaient de vendre des habits et du linge qu'ils avaient emmenés.²⁷

Les habitants de l'évêché de Bâle qui choisirent le refuge appartenaient également aux différentes couches sociales. Plusieurs membres des Magistrats municipaux se réfugièrent dans les bailliages méridionaux réformés: le maître-bourgeois de Porrentruy à Bienne, celui des Franches-Montagnes à la Neuveville, le maire de Soulce, dans le bailliage de Delémont, à Moutier.²⁸ Un autre réfugié présent à Bienne en 1645 était le gendre d'un député aux Etats de l'Evêché et avait un domestique. De nombreux membres du clergé se réfugièrent dans les territoires catholiques: les ursulines de Porrentruy à Fribourg, les chanoines prémontrés de Bellelay en Valais, les cisterciens de Lucelle à Soleure. D'autres réfugiés appartenaient aux couches moyennes des bourgeois, commerçants et artisans: ainsi, en 1645, Courrendlin abritait un bourgeois de Delémont, chaudronnier de son état, ainsi qu'un bourgeois de Saint-Ursanne, boucher de profession.²⁹ On trouve une autre indication du statut aisé d'une partie des réfugiés dans le fait qu'ils possédaient des biens qu'ils avaient mis en sûreté dans les territoires épargnés par la guerre: le maire de Boécourt, dans le bailliage de Delémont, avait déposé plusieurs coffres ainsi qu'une bourse contenant des pièces d'or à Bienne. Dans ce cas, on a donc affaire non pas à un refuge durable,

27 Xavier Kohler (éd.), «Les Suédois dans l'Evêché de Bâle. Journal de Guillaume Triponez», in *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, 1884, pp. 95–145, p. 101; AAEB, A 3/1; Corinne Eschenlohr-Bombail (éd.), *Annales ou histoire du collège des jésuites de Porrentruy (1588–1771)*, Porrentruy 1995, vol. I, p. 219.

28 Claude Sudan, *Les Suédois dans l'Evêché de Bâle...*, trad. par Joseph Trouillat, Porrentruy 1882, p. 174; AAEB, Procédures criminelles, Franches-Montagnes 1635–1660, procès instruit en 1638 contre Antoine Brossart, déposition de Jean François, 19 février / 1^{er} mars 1638; AAEB, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès instruit en 1638 contre David Jonte, f. 4v, déposition d'Adam Nicol.

29 AAEB, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès instruit contre David Jonte, dépositions de Ruedin Chieure et Jaicquat Bovier, 27 février 1645.

mais à une émigration temporaire assortie d'un dépôt de biens pendant la guerre – une configuration que l'on retrouve dans d'autres régions frontalières au cours de la guerre, ainsi dans le canton protestant de Schaffhouse, où des catholiques d'Autriche antérieure amenèrent leurs possessions.³⁰ La majorité des réfugiés, cependant, étaient démunis de biens: ainsi, un couple originaire de Courtételle séjournant à Eschert en 1638 n'avait «aulcung moÿen pour vivre».³¹ Certains d'entre eux étaient employés comme domestiques, ainsi un habitant d'Alle et un Franc-Montagnard à Bienne, ou un habitant de Bourrignon, dans le bailliage de Delémont, à Courrendlin.³²

Pour le comté de Neuchâtel, les sources offrent un tableau similaire: des Franc-Comtois y avaient déposé des biens, ainsi du sel, du linge ou des vaches; quant à leur métier, certains des réfugiés étaient serviteurs, d'autres artisans, ainsi un charpentier, un couturier et un cordonnier, d'autres enfin paysans.³³ On trouve aussi cependant des individus de statut social plus élevé: dans une lettre adressée au duc d'Orléans-Longueville, le gouverneur du comté lui apprit en 1636 que quelques «dames» de Franche-Comté s'étaient réfugiées à Neuchâtel «avec le meilleur de leurs meubles».³⁴

Réfugiés et population locale: une coexistence difficile

Les relations entre réfugiés et population locale n'étaient pas toujours idylliques, tant s'en faut. Pierre Bourquin et son épouse Marie, de Courtételle, dans le bailliage de Delémont, réfugiés à Eschert, dans la Prévôté de Moutier-Grandval, se virent accusés en 1640 de vol: leur hôte déposa qu'on lui avait subtilisé des provisions, et en particulier du fromage, ainsi que des draps pendant leur séjour, et qu'il savait que Pierre avait vendu

30 AAEB, B 138/50, Bienne, affaires judiciaires, actes concernant une cloche vendue à Bienne, 1650–1657, déposition de Jean Ruedolf Gaij, 10 décembre 1650. Sur le canton de Schaffhouse, cf. Roland Hofer, «'Nun leben wir in der gefahrlichsten Zyth'. Prolegomena zu einer Geschichte Schaffhausens im konfessionellen Zeitalter», in *Schaffhauser Beiträge zur Geschichte*, 72, 1995, pp. 23-70, p. 59s.

31 AAEB, Procédures criminelles, Delémont la ville et la vallée 1629–1667, procès contre David Guern, déposition d'Abraham Guempler, 9 juillet 1640.

32 AAEB, B 138/50, Bienne, affaires judiciaires, actes concernant une cloche vendue à Bienne, dépositions de Henri Escabert, 3 mars 1654, et de Georges Girardin, 10 décembre 1650; AAEB, Procédures criminelles, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès instruit en 1638 contre David Jonte, f. 16r, déposition de Jean Ori.

33 AEN, Archives Anciennes, C 13-2, C 13-19, C 13-23.

34 AEN, Archives Anciennes, R 27-42.

des draps à Soleure.³⁵ Toujours dans la Prévôté de Moutier-Grandval, le maire de Courrendlin, en 1638, exigeait une contribution – en argent ou en nature – des réfugiés dans son village; il menaçait les récalcitrants de les emprisonner, et confisqua un cheval à un jeune réfugié incapable de payer.³⁶

Un des principaux problèmes, dans la gestion des relations entre réfugiés et population d'accueil, fut celui de la coexistence confessionnelle. Se posait tout d'abord la question du statut de la confession tolérée: suivant un modèle expérimenté ailleurs, les catholiques de l'évêché de Bâle réfugiés à Bienne pouvaient se rendre à Granges, sur le territoire de Soleure, pour écouter la messe, tandis que les Francs-Montagnards réfugiés à La Neuveville assistaient à la messe au Landeron, commune restée catholique du comté de Neuchâtel.³⁷ De cette façon, ils pouvaient pratiquer leur religion sans que le culte catholique fût autorisé dans des régions réformées.

Le refuge engendra parfois des tensions confessionnelles: ce fut en particulier le cas dans la Prévôté de Moutier-Grandval. Les chanoines du chapitre collégial de Moutier-Grandval, en exil à Delémont depuis la Réforme, se réfugièrent entre 1638 et 1641 dans leur résidence originelle de Moutier.³⁸ Ce retour provoqua des tensions: en août 1640, lors d'une réunion des bourgeois, un habitant appela à chasser à nouveau ces «prêtres», qui ne venaient pas de Moutier, si besoin à coups de pierre, amenant une discussion sur le régime politique de l'évêché, puisque, comme le rappela un autre bourgeois, «mesme Son Excellence estoit ung prestre». Berne semble avoir agi en sous-main, puisque des représentants de la commune s'étaient rendus à Berne et y avaient entendu dire que les chanoines ne venaient pas de Moutier. L'incident prend sens dans le contexte de la politique épiscopale de recatholicisation de Moutier: tout au long du XVII^e siècle, et jusqu'au début du XVIII^e, les

35 AAEB, Procédures criminelles, Delémont la ville et la vallée, 1629–1667, procès contre David Guern, déposition d'Abraham Guempler, 9 juillet 1640.

36 AAEB, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès instruit en 1638 contre David Jonte.

37 AAEB, B 194/8, f. 45r; AAEB, Procédures criminelles, Franches-Montagnes, 1635–1660, procès contre Antoine Brossart et d'autres, déposition de Gérard Bennot, 17 février 1638. Sur cette modalité de la coexistence, cf., pour d'autres régions, B. Kaplan, *op. cit.*, pp. 144–171.

38 Cf. Ansgar Wildermann, «St. Germanus in Moutier-Grandval», in *Helvetia Sacra*, vol. II/2, *Die weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französischsprachigen Schweiz*, Berne 1977, pp. 362–391, p. 388.

évêques de Bâle tentèrent en effet d'imposer le retour des chanoines et la célébration de la messe à Moutier.³⁹

Dans le comté de Neuchâtel également, on observe des tensions confessionnelles: ainsi, un tanneur de Pontarlier, en Franche-Comté, réfugié à Neuchâtel en 1642, fut condamné à avoir la langue percée puis à être banni du comté pour des propos qu'il avait tenus à Yverdon, ville sujette de Berne. Il avait en effet affirmé que Belzébuth était le prince de Calvin.⁴⁰ Ce genre d'incident n'avait rien d'exceptionnel, puisqu'en 1648, un sujet neuchâtelois se rendit à Morteaux, en Franche-Comté, pour en ramener son frère converti au catholicisme; il y déclara que «la religion catholique est fausse, pernicieuse et méchante comme le diable».⁴¹ On trouve d'ailleurs des altercations similaires dans d'autres contextes de coexistence, en-dehors des périodes de guerre. Il est cependant probable que le refuge, en provoquant une coexistence inédite entre des gens de confession différente, qui n'entretenaient auparavant que des contacts ponctuels, multiplia ce genre d'incidents: les autorités bâloises ne s'y trompèrent pas, qui interdirent en 1632 aux réfugiés de proférer des insultes contre la religion réformée.⁴²

Il convient cependant de ne pas surestimer la portée de ces conflits: la coexistence pacifique fut certainement une réalité – même si elle ne laissa malheureusement guère de traces dans les sources... Ainsi, le livre de raison de Jean-Pierre Cuenat (†1666), abbé de Bellelay réfugié à La Neuveville à la fin des années 1630, atteste ses contacts supraconfessionnels: parmi les livreurs et les fermiers de l'abbé, on trouve des habitants de La Neuveville, mais aussi d'autres localités réformées – Neuchâtel, Bienne et sa région.⁴³

Un autre paramètre crucial pour déterminer le caractère de la coexistence confessionnelle est la question des mariages mixtes.⁴⁴ Quel-

39 AAEB, Procédures criminelles, Moutier-Grandval, 1638–1650, procès du 22 août 1640 contre Jocquele Saucy. Sur les tentatives de recatholicisation de Moutier, cf. Pius Kistler, *Das Burgrecht zwischen Bern und dem Münstertal*, s.l. 1914.

40 AEN, Justice, Neuchâtel, 241.

41 AEN, Chancellerie I, AC 449, f. 154v.

42 R. Stritmatter, *op. cit.*, p. 64.

43 AAEB, B 133/50.

44 Cf. Bertrand Forclaz, «Crossing Boundaries. Mixed Marriages in the Diocese of Basel during the Thirty Years War», in Cecilia Cristellon (éd.), *Mixed Marriages. The Politics and Practices of Religious Plurality Between the Fourteenth and Nineteenth Century*, à paraître. Sur les problématiques des mariages mixtes et des conversions, cf. notamment K. Luria, *op. cit.*; B. Kaplan, *op. cit.*; ainsi que Ute Lotz-Heumann *et al.* (éd.), *Konversion und Konfession in der Frühen Neuzeit*, Gütersloh 2007; Bertrand Forclaz, «Le foyer de la discorde? Les mariages mixtes à Utrecht au XVII^e siècle», in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 63, 2008, pp. 1101–1123; Heike Bock, *Konversionen in der frühneuzeitlichen Eidgenossenschaft. Zürich und Luzern im konfessionellen Vergleich*, Epfendorf

ques documents attestent l'existence de ce phénomène mal connu: ainsi, dans les Annales des jésuites du collège de Porrentruy, il est question en 1670 de la migration, de la conversion au protestantisme et du mariage d'une habitante de l'évêché de Bâle pendant la guerre: «Conduite en terre hérétique à cause des malheurs du temps, une femme changea de religion en même temps qu'elle changeait de domicile. Là, elle épousa ensuite un non-catholique et pendant trente années entières, se conforma aux rites de ces gens; elle ne conserva qu'une seule habitude, celle de réciter chaque jour l'*Ave Maria*. Cette prière l'amena à écouter les bons conseils de sa fille et après une fuite louable, trouva refuge dans le port du salut.»⁴⁵ La femme en question, dont on ignore le nom, avait donc abjuré le catholicisme vers 1640, quittant un territoire catholique, pour s'établir dans une région réformée. Compte tenu du rayon d'action des jésuites, cette femme a dû revenir en 1670 à Porrentruy ou dans les territoires catholiques de l'évêché, ce qui rend l'hypothèse d'une conversion au protestantisme et d'un mariage dans le contexte du refuge probable, puisque les bailliages septentrionaux de l'évêché étaient occupés vers 1640. Dans ce cas, le mariage avait eu lieu après la conversion de la femme et n'était donc pas *stricto sensu* un mariage mixte: le refuge avait cependant entraîné une traversée des frontières confessionnelles. Il est probable que ce cas n'est pas resté isolé, bien qu'en l'absence de sources démographiques, il soit difficile d'en mesurer la fréquence. Dans les montagnes neuchâtelaises, on trouve quelques mentions de mariages entre des catholiques francs-comtois et des protestants neuchâtelais, mais leur célébration par les pasteurs était soumise par la Classe à la conversion préalable de la partie catholique.⁴⁶

Ces cas montrent bien la difficulté à laquelle se trouvaient confrontés les réfugiés désireux de contracter un mariage mixte: du fait du principe de territorialité des confessions en vigueur dans la plupart des communautés de l'évêché de Bâle et du comté de Neuchâtel, en l'absence de conversion, un mariage s'avérait indéniablement plus difficile, car il aurait entraîné la mixité confessionnelle dans des territoires jusqu'alors homogènes.

Du fait de ce même principe, le refuge présentait dans la plupart des cas un caractère temporaire. En témoigne la réaction des autorités épiscopales.

2009; Maria Cristina Pitassi, Daniela Solfaroli Camillocci (éd.), *Les modes de la conversion confessionnelle à l'époque moderne: autobiographie, altérité et construction des identités religieuses*, Florence 2010.

45 C. Eschenlohr-Bombail (éd.), *op. cit.*, vol. I, p. 525, f. 170.

46 AEN, Actes de la Classe des Pasteurs, 1626–1655, f. 208, 238.

copales à l'émigration de Neuchâtelois dans les Franches-Montagnes après la fin de la guerre. En 1652 en effet, une enquête fut lancée par les fonctionnaires épiscopaux: des Neuchâtelois et des ressortissants de l'Erguël avaient soit acheté des terrains, soit s'étaient établis dans les Franches-Montagnes ravagés par la guerre. La réaction du prince-évêque fut prompte: il ordonna à son châtelain de leur donner un délai pour se convertir et d'expulser ceux qui refuseraient de le faire. L'intervention du Conseil de la ville de Bienne n'y changea rien: il rappela que des catholiques avaient été tolérés dans cette ville pendant la guerre et avaient pu fréquenter la messe à Granges, et demanda la même tolérance en faveur des réformés – ils auraient pu fréquenter le culte à Tramelan, dans le bailliage d'Erguël.⁴⁷ Mais les temps avaient changé, et il n'était pas question pour le prince-évêque de tolérer l'établissement de protestants au milieu des catholiques.

Conclusion

Le cas de l'évêché de Bâle et du comté de Neuchâtel révèle tout d'abord la complexité et la plasticité des frontières politiques et confessionnelles à l'époque moderne. Surtout, les circonstances exceptionnelles de la guerre entraînèrent une ouverture de ces frontières à travers le phénomène du refuge. Celui-ci met en évidence les différents espaces dans lesquels les territoires de l'arc jurassien s'intégraient: le Corps helvétique d'une part, dont la neutralité protégea de façon efficace les bailliages méridionaux de l'évêché de Bâle et le comté de Neuchâtel, et dont les cantons catholiques accueillirent bon nombre de religieux de l'évêché; le Saint-Empire de l'autre, auquel appartenaient les bailliages septentrionaux de l'évêché et l'Alsace; un espace «lotharingien» ou «bourguignon», enfin, qui rassemblait l'ensemble des territoires concernés, dans lequel, bien qu'il fût désormais dépourvu d'existence politique, des solidarités transfrontalières continuaient à se manifester. Ces diverses solidarités, qui n'exclurent pas des tensions entre réfugiés et population d'accueil, traversèrent l'ensemble de la société, des élites aux couches populaires.

Le phénomène du refuge pendant la guerre met aussi en évidence une modalité de la coexistence confessionnelle jusqu'ici mal connue: celle qui découlait de l'imbrication de territoires certes homogènes mais voisins de l'autre confession. Cette application du principe de territo-

47 AAEB, B 194/8, ff. 35–48.

rialité des confessions au niveau des seigneuries et non des Etats, si elle renforça la différenciation religieuse entre régions voisines, eut également pour conséquence l'apprentissage de la différence dans la vie quotidienne, en particulier à travers les échanges socio-économiques et les relations hiérarchiques entre autorités et sujets de confession différente. Dans un contexte exceptionnel comme celui de la guerre, ces contacts et ces solidarités aboutirent à une remise en cause, certes temporaire, de la territorialité des confessions. Ces conclusions rejoignent celles d'autres travaux sur la Guerre de Trente ans, qui ont montré qu'en Alsace, le refuge a également ignoré les différences confessionnelles, tout comme le repeuplement de territoires du Saint-Empire dévastés par le conflit.⁴⁸ De façon plus générale, on observe que les contacts interconfessionnels ne se limitaient pas aux situations de coexistence: dans les régions de frontière confessionnelle, ils se révélaient également intenses et variés, et il convient d'espérer que d'autres recherches nous permettront d'approfondir nos connaissances sur ce point.

Enfin, le refuge dans l'arc jurassien montre non seulement le pragmatisme des populations d'accueil, mais aussi celui dont faisaient preuve les réfugiés eux-mêmes, qui étaient prêts à s'installer – de façon certes provisoire – dans des territoires d'une autre confession. Alors que l'historiographie a insisté sur la motivation religieuse du refuge – que l'on pense par exemple aux huguenots français – l'on voit que pour d'autres réfugiés, l'appartenance confessionnelle pouvait s'avérer secondaire par rapport à d'autres facteurs, tels que la proximité et les contacts préexistants, et cela dans le contexte d'un conflit fortement «chargé» d'un point de vue religieux.

Le phénomène du refuge illustre donc de façon exemplaire la perméabilité des frontières à l'époque moderne – leur perméabilité et non pas leur absence: les frontières, pour être poreuses, n'en étaient pas moins réelles. En fonction des circonstances, cependant, des solidarités et des identités transfrontalières pouvaient les transcender et les remodeler.

48 Cf. Raymond Oberlé, *La République de Mulhouse pendant la guerre de Trente Ans*, Paris 1965; Matthias Asche, *Neusiedler im verheerten Land. Kriegsfolgenbewältigung, Migrationssteuerung und Konfessionspolitik im Zeichen des Landeswiederaufbaus: die Mark Brandenburg nach den Kriegen des 17. Jahrhunderts*, Münster 2006.